



Licenciement économique dans le transport

Par **patrice**, le **13/01/2010** à **20:30**

Bonjour,

Ma société s'est mise en cessation de paiement. Un repreneur est intéressé. Suis-je en droit de refuser sa proposition et dans ce cas ai-je le droit à mes indemnités de licenciement ayant 15 ans d'ancienneté. MERCI DE VOTRE REPONSE;